

Intitulé de l'UE	Droit public
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier : conseiller social DC

Responsable(s)	Heures	Période
Marie HESPEL	35	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit constitutionnel	15h	Marie HESPEL
SPMD (sources, principes et méthodes du droit)	10h	Marie HESPEL
TP de droit constitutionnel	10h	Marie HESPEL

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit constitutionnel : 15h de théorie
SPMD (sources, principes et méthodes du droit) : 10h d'exercices/laboratoires
TP de droit constitutionnel : 10h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Droit constitutionnel : Français
SPMD (sources, principes et méthodes du droit) : Français
TP de droit constitutionnel : Français

Connaissances et compétences préalables
Nihil

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Récolter les informations et informer ◦ Argumenter son point de vue • Interagir avec son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifier les partenaires de son environnement professionnel externe et connaître leur culture • Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable

- Identifier et mesurer les enjeux de sa pratique professionnelle
- Actualiser, enrichir ses compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel
- Participer à l'évolution de son environnement professionnel
- Analyser un problème en le replaçant dans son contexte (social, économique, politique)

Objectifs de développement durable



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.
- 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Identifier et expliquer les trois pouvoirs ainsi que le principe de séparation de ces pouvoirs
- Décrire la structure institutionnelle de la Belgique fédérale et en comprendre les enjeux
- Décrire les principaux droits de l'homme et les principales libertés fondamentales
- Expliquer l'évolution du droit dans le temps et dans l'espace
- Citer les différentes sources du droit belge et préciser leurs spécificités
- Expliquer la hiérarchie des normes et comparer la valeur de ces normes
- Appliquer ces concepts à des situations concrètes
- Faire les liens entre les actualités institutionnelles en débat et les notions abordées dans le cadre de cette UE

Contenu de l'AA Droit constitutionnel

Partie 1: La Belgique

Partie 2: Les droits de l'homme et les libertés fondamentales

Contenu de l'AA SPMD (sources, principes et méthodes du droit)

Café pédagogique (3 séances): 21/09, 3/10 et 18/10

La présence est obligatoire.

Contenu de l'AA TP de droit constitutionnel

Activité pédagogique

La présence est obligatoire.

Méthodes d'enseignement

Droit constitutionnel : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive

SPMD (sources, principes et méthodes du droit) : Café pédagogique

TP de droit constitutionnel : activités pédagogiques extérieures

Supports

Droit constitutionnel : syllabus, notes de cours

SPMD (sources, principes et méthodes du droit) :

TP de droit constitutionnel :

Ressources bibliographiques de l'AA Droit constitutionnel

Législation

Constitution belge du 17 février 1994, *M.B.*, 17 février 1994, p. 4054.

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, approuvée par la loi du 13 mai 1955, *M.B.*, 19 aout 1955, p. 5028.

Doctrine

BEHRENDT C., et VRANCKEN M., *Principes de droit constitutionnel belge*, ULG, 2015.

BRACKE, S. et al, *La Belgique pour débutants*, Bruxelles, La Charte, 2017.

DUBOIS P., *Mon référentiel en institutions belges*, Erasme, 2015.

GERLACHE A. et al, *La Belgique pour débutants*, La Charte, 2007.

MARICQ A. et SOHIER J., *Manuel de droit public*, Editions Labor, 2006.

SPEYBROUCK J., *Droit - Principes et Pratiques*, Gent, Academia Press, 2006.

UYTTENDAELE M., *Les institutions de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 2014.

UYTTENDAELE M., *Trente leçons de droit constitutionnel*, Bruxelles, Anthemis, 2014.

Webographie

Moniteur belge

Site de la Chambre des Représentants

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Examen écrit en janvier (représentant 80% de la note de l'UE) portant sur la matière de l'AA Droit constitutionnel et l'AA TP de droit constitutionnel• Présence et participation active aux séances du café pédagogique, organisées dans le cadre de l'AA Sources, principes et méthodes du droit (représentant 10% de la note de l'UE)• Présence et participation active aux séances des travaux pratiques de droit constitutionnel (représentant 10% de la note de l'UE) <p>Les modalités de l'examen sont disponibles sur Moodle.</p> <p>! La présence aux séances du café pédagogique ET aux travaux pratiques de droit constitutionnel est obligatoire et l'absence injustifiée est non remédiable (quelle que soit la session d'examens):</p> <ul style="list-style-type: none">- en cas d'absence injustifiée par un certificat médical ou par un autre élément légalement opposable, l'étudiant obtiendra, de manière définitive, la note de 0.- en cas d'absence justifiée ou en cas d'inscription au cursus après l'activité, l'étudiant devra prendre

contact avec l'enseignant responsable de l'AA et effectuer un travail écrit représentant une note équivalente à l'activité manquante. La note obtenue pour ce travail en janvier, qu'elle soit inférieure, égale ou supérieure à 10/20, sera reportée en juin sauf si l'étudiant présente un nouveau travail. En aout, l'étudiant qui a obtenu une note inférieure à 10/20 pour ce travail devra le représenter.

Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE

Droit constitutionnel : **non**

SPMD (sources, principes et méthodes du droit) : **non**

TP de droit constitutionnel : **non**

Année académique : **2023 - 2024**